

MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Madame MARECHAL Corinne, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony, Monsieur ROSELIER Frédéric.

Etaient absents excusés : Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Monsieur ADRIAN Daniel, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Madame LE BOULER Sabrina.

Etaient absents : Madame BERTHELOT Céline, Madame LE PALLEC Noëllie, Madame LE RAY Béatrice, Madame LE GALLIARD Marie.

Secrétaire : Monsieur LORGEUX Éric

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Absents : 4

Excusés : 6

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur LORGEUX Éric en qualité de secrétaire de séance.

CREATION DU BUDGET ANNEXE RESIDENCE DU CHATEAU 2

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre de la création d'un nouveau lotissement, il convient de disposer d'un budget annexe assujéti à la TVA, afin de pouvoir lancer les opérations liées à ce projet. Les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la Collectivité et individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

Le conseil municipal approuve la dénomination « Résidence du Château 2 », et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents valide la création d'un budget annexe pour l'opération d'aménagement du lotissement « Résidence du Château 2 ».

MEGALIS BRETAGNE : RENOUELEMENT DE LA CHARTE D'UTILISATION DU BOUQUET DE SERVICES NUMERIQUES 2020-2024

La convention d'adhésion au bouquet de services numérique Mégalis Bretagne arrive à échéance en fin d'année. L'utilisation de ce bouquet de services est prise en charge financièrement par Centre Morbihan Communauté.

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir continuer à utiliser ces services, il convient de signer la Charte d'utilisation du bouquet de services numériques 2020-2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide l'adhésion 2020-2024 au bouquet de services numérique Mégalis Bretagne et autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer la Charte d'utilisation du bouquet de services numériques.

PARTICIPATION A LA COURSE REDADEG 2020

Monsieur Le Maire précise que la commune a été sollicitée dans le cadre du passage de la course « La Redadeg ». Il s'agit d'une course organisée en soutien à la langue bretonne vivante, qui se déroule tous les 2 ans. La course va parcourir la Bretagne du 15 au 23 mai 2020 et réunit chaque fois des milliers de personnes qui courent nuit et jour, avec un passage de relais à chaque kilomètre.

La course passera le 20 mai 2020 sur la commune de Plumelin vers 3h du matin.

Le bénéfice de la course est redistribué pour soutenir des projets en faveur de la langue bretonne (crèches, films, outils pédagogiques...). Les particuliers, entreprises et collectivités sont sollicités pour être contributeur et soutenir le projet en achetant des kilomètres.

Monsieur le Maire rappelle que la course était déjà passée en 2008 par PLUMELIN et la collectivité avait apporté son soutien à hauteur de 200€.

Les organisateurs sollicitent à nouveau la commune pour être contributeur, en validant par exemple l'achat d'un kilomètre, soit une participation financière de 200€.

Monsieur ROSELIER Frédéric précise que pour sa part, il ne comprend pas l'intérêt d'une telle animation, d'autant plus en pleine nuit : c'est bruyant et peu de gens peuvent y participer. Monsieur le Maire précise par ailleurs que le président a pris rendez-vous deux fois en mairie pour venir présenter le projet et qu'il n'a jamais honoré ses rendez-vous.

Madame CONAN Patricia regrette que le passage de la course se déroule en pleine nuit, et qu'il serait intéressant d'accueillir un passage en journée pour développer une animation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 5 voix contre et 6 voix pour, valide l'achat d'un kilomètre, soit une participation financière de deux cent euros pour être contributeur.

COMPTES RENDUS

INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

COET-VILLAGE

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre des travaux de la halle à COET-VILLAGE, une subvention de 50 000€ vient d'être accordée par le Conseil Régional.

RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne le détail des entreprises retenues et le montant des marchés.

- Lot 1 VRD : EUROVIA (THEIX NOYALO) pour un montant de 128 898.03 € HT
- Lot 2 GROS CEUVRE : Entreprise SARL BERNARD FRERES (COLPO) pour un montant de 314 362.78 € HT
- Lot 3 CHAREPENTE BOIS/BARDAGE : SAS ROLLAND (RUFFIAC) pour un montant de 50 000 € HT
- Lot 4 ETANCHEITE : BELOUIN (Chemillé en Anjou) pour un montant 90 000 € HT

- Lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE : ALUMINIUM DE BRETAGNE (LANDEVANT) pour un montant de 67 000 € HT
- Lot 6 MENUISERIES INTERIEURES : DELALANDE (GUEGON) pour un montant de 62 000 € HT
- Lot 7 CLOISON SECHES / ISOLATION : SRPN (CAUDAN) pour un montant de 63 345.86 € HT
- Lot 8 REVETEMENT DE SOL - FAIENCE : MOISAN (PONTIVY) pour un montant de 99 000 € HT
- Lot 9 PEINTURE – NETTOYAGE : LORIC 22609€
- Lot 10 PLAFONDS SUSPENDUS : COYAC (VANNES) pour un montant de 24 500€ HT
- Lot 11 EQUIPEMENTS DE CUISINE : BONNET THIRODE / PONTIVY FROID (SAINT BRIEUC / PONTIVY) pour un montant de 214 800,00 € HT
- Lot 12 PLOMBERIE SANITAIRE / CHAUFFAGE / VENTILATION : SAS TEXIER (LE SOURN) pour un montant de 155 476.36 € HT
- Lot 13 ELECTRICITE : LAUTECH (Lanester) pour un montant de 59 867.22 € HT
- Lot 14 MOBILIERS : MOBIDECO (PARIS) pour un montant de 13 065.60 € HT

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer les marchés et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces derniers.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur le planning d'exécution des travaux :

- Période de préparation : du 12 décembre 2019 au 12 février 2020
- Date de démarrage chantier : 10 janvier 2020 (terrassment)
- Réunion de chantier (à partir de janvier 2020) : le jeudi à 14h30
- Compte rendu de chantier seront envoyés aux membres du groupe de travail restaurant scolaire

Monsieur le Maire précise également que les travaux de dévoiement des réseaux ont été effectués, permettant ainsi le démarrage du chantier.

HALL MAIRIE MEDIATHEQUE

Monsieur Le Maire précise que les travaux concernant ces deux chantiers, qui seront menés en parallèle, commenceront début 2020. La date de démarrage du chantier est fixée au lundi 6 janvier 2020. Les travaux de démolition de l'entrée de la mairie devraient intervenir courant semaine 2, puis suivront les travaux de démolition du hall de la salle polyvalente. Monsieur le Maire précise qu'à partir de janvier 2020, les réunions de chantier se tiendront le lundi à 10h30 sur site.

LOCAL PETANQUE – Présentation de la proposition d'installation d'un ALGECO

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est prévu d'installer des toilettes et un local à proximité du terrain de pétanque .

Après étude des différentes possibilités, il est envisagé une solution type module de chantier, c'est-à-dire un bungalow et des toilettes extérieurs. Dans ce contexte, il faudra étudier les différentes possibilités de raccordements aux réseaux ou de possibilités techniques. Monsieur le Maire suggère de solliciter des propositions auprès de sociétés spécialistes dans ce type d'équipements, en envisageant éventuellement du matériel neuf ou d'occasion.

RESIDENCE DU CHATEAU 2 – Présentation des esquisses

Pour faire suite au dernier conseil municipal, Monsieur Le Maire présente 3 esquisses élaborées par le cabinet d'étude de Centre Morbihan Communauté. Pour rappel, il s'agit

d'aménager une partie de la parcelle 103, c'est-à-dire le bas de la parcelle, accessible par la voie de la Résidence du Château. Le projet devra prévoir entre 10 et 15 lots avec des surfaces pour chaque lot aux alentours de 500 ou 600m².

La solution 1 présente beaucoup d'espaces verts et beaucoup de parking.

La solution 2 prévoit une partie espace vert dans la partie humide (qui ne sera pas concernée par le permis d'aménagé). Les lots proposés sont de tailles appropriées (14 lots). Il n'y a pas de parkings prévus. Les lots 1 et 11 devront être retravaillés pour une forme plus homogène. La voirie est assez limitée.

La solution 3 propose de grands lots qui ne répondent pas à la demande, certains lots présentent une petite largeur au sud. Le projet donne une impression d'aménagement très clos et difficilement intégrable plus tard avec des aménagements voisins. Il n'y a pas de parkings.

Monsieur LE NET Serge rappelle qu'il est important d'avoir au moins une largeur de 20 mètres exposés au sud pour proposer des lots permettant des constructions avec ouvertures au sud.

La solution 2 est à nouveau présentée avec quelques modifications :

- ✓ Les lots 1 et 11 sont découpés différemment (suppression des pointes et angles trop obtus)
- ✓ Suppression de l'allée qui longe l'arrière de la Résidence du Château
- ✓ Ouverture d'un morceau de voie pour desservir le lot 11 et le nouveau lot voisin

En plus de ces modifications, les élus proposent de disposer les espaces verts le long des voies, évitant ainsi un espace vert central pas toujours utilisé à bon escient.

Concernant l'intérêt de créer le lotissement en impasse, les élus souhaiteraient que soit envisagée une possibilité de continuité avec des aménagements futurs (entre lot 4 et lot 2 et entre lot 10 et lot 11). En prévoyant une continuité, il sera ainsi possible à l'issue des aménagements voisins, d'envisager un autre accès que celui qui sera effectif à la création de la Résidence Château 2, c'est-à-dire par la résidence du Château.

Les cheminements piétons sont à privilégier entre les lots, mais pas en contours (la partie zone humide est susceptible d'être proposée ultérieurement en acquisition aux propriétaires des parcelles voisines).

Monsieur le Maire va transmettre les différentes remarques au cabinet d'étude pour qu'il puisse préparer de nouvelles esquisses, articulées selon la solution 2. Les esquisses seront présentées au prochain conseil municipal pour approbation.

LINKY - Courrier d'un administré

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur COUTANT, administré de la commune, qui sollicite le conseil municipal, dans le cadre des compteurs LINKY. Les conseillers municipaux prennent connaissance du contenu du courrier, les explications détaillées et les demandes pour un avis du conseil municipal.

Monsieur Le Maire précise qu'il a eu l'occasion d'échanger avec un responsable d'Enedis sur ce sujet. L'installation du compteur LINKY relève d'affaires privées : chacun est libre d'accepter ou non l'installation.

Après avis des conseillers municipaux, il est retenu que le conseil municipal n'a pas lieu de se prononcer dans cette affaire. Une réponse sera transmise à Monsieur COUTANT.

POLICIER MUNICIPAL

Monsieur Le Maire informe qu'il a eu plusieurs fois l'occasion avec des maires de communes voisines au sujet d'interventions possibles sur la commune d'un policier municipal

Monsieur Le Maire explique qu'aujourd'hui en mairie, les élus et les services sont souvent interpellés pour de nombreux problèmes de voisinage, d'incivilités ... Les élus doivent également veiller au respect des travaux entrepris dans le cadre des autorisations d'urbanisme, voire dans le cadre de travaux non déclarés.

Les communes de Locminé, Moustoir-Ac, Bignan réfléchissent et étudient les possibilités techniques et légales d'une telle mise en place. Monsieur le Maire propose d'y associer la commune de Plumelin. La faisabilité d'un projet de mutualisation entre plusieurs communes doit être vérifiée, car un policier municipal est lié à un territoire. L'idée général serait que le policier puisse être présent une journée par semaine sur une commune.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

❖ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission Sports et associations

Madame CONAN Patricia précise qu'en concertation avec les membres du bureau du club de pétanque, il a été proposé la mise en place d'un règlement sommaire concernant l'utilisation du boulodrome. Le règlement sera affiché dans les locaux.

Madame CONAN Patricia rappelle qu'un atelier cuisine est organisé à la médiathèque le lendemain (mercredi 18/12) et que samedi 21/12, se tiendra un atelier dédicace.

La boîte à lettre du Père Noël a encore connu un très beau succès avec 180 courriers reçus, dont 30 extérieurs à la commune. La boîte à lettres sera fermée vendredi 20 décembre. Les courriers réponses personnalisés sont en cours de distribution.

Commission Travaux

Monsieur LE NET Serge rappelle qu'il a transmis un mail pour proposer à l'ensemble des élus, une visite des chantiers en cours sur la commune. Après échanges, une première date est arrêtée le samedi 28 décembre 2019. Le rendez-vous est donné à 10h en mairie.

Monsieur LE NET Serge explique qu'un morceau de la petite cheminée du bâtiment loué par l'auto-école est tombé et qu'elle sera enlevée par précaution.

BOT COET

Monsieur LE NET Serge présente quelques clichés des travaux réalisés et en cours :

- Calvaire : le propriétaire a donné son autorisation pour l'entretenir, quelques aménagements seront réalisés pour le mettre en avant.
- L'entreprise va commencer à réaliser le béton balayé
- Dans le but de sécuriser, un mur de soutènement a été réalisé
- Un réseau collecteur a été posé pour desservir 4 futurs lots
- Les enrobés sont en cours de réalisation

Monsieur LE NET Serge souligne que le temps des travaux, des personnes ont fait état de leur mécontentement ou de leurs inquiétudes.

Monsieur ROSELIER Frédéric rappelle que le but était de réaliser un aménagement sécuritaire pour les véhicules et les piétons et précise qu'avec les travaux réalisés le but est atteint : diminuer la vitesse et sécuriser la voie.

Monsieur LE NET Serge prépare le programme des prochains travaux de voirie. La voie du Chemin des Petits Bois fera partie du programme, car elle a été endommagée du fait de la déviation installée le temps des travaux à BOTCOET. Des ralentisseurs ont d'ailleurs été installés sur cette route pour limiter la vitesse.

Monsieur LE NET Serge détaille les quelques travaux à venir à la salle polyvalente :

- ✓ local stockage tables et chaises dans cantine :
 - des grilles d'aération seront posées
 - les murs seront nettoyés et peints
- ✓ le mur abimé sur l'estrade (trou) sera réparé

Par ailleurs, le socle pour le portail du local technique a été réalisé : le portail sera posé ultérieurement.

Monsieur LE NET Serge rappelle qu'à la lagune, des boucs permettent l'entretien alentours. Il est proposé, à termes de les remplacer par des moutons d'Ouessant. Une annonce sera diffusée dans un premier temps pour donner 2 boucs.

Commission Communication-finances

Monsieur BOURGES André étant excusé, il a transmis quelques informations que Monsieur Le Maire se charge de détailler.

Concernant le bulletin annuel, il est actuellement à la mise en page, avant l'impression. Il sera remis le 8 janvier à la Poste pour distribution dans les boîtes aux lettres à partir du 13 janvier 2020. Monsieur le Maire présente la page de couverture.

Monsieur le Maire explique pour le dernier PLUMELINFOS : les bulletins n'ont pas été distribués correctement et plusieurs administrés n'en n'ont pas reçu dans leur boîte aux lettres. Monsieur Le Maire précise qu'il a pris contact avec les services de la Poste pour faire un point sur ces dysfonctionnements importants.

Monsieur le Maire rappelle que pour ceux qui le souhaitent, les bulletins sont accessibles est en ligne sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire informe que la commission finances se réunira le mardi 21 janvier 2020 à 19h00 pour préparer le budget.

❖ GROUPES DE TRAVAIL

Commission jumelage - Proposition de convention avec la commune de VINASSAN.

Les conseillers municipaux ont reçu avec la note de séance, une proposition de convention qui va être transmise à la commune de VINASSAN pour avis. La convention est un format administratif qu'il conviendra de préciser pour formaliser les projets liés au jumelage.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de convention. Elle sera transmise pour avis à la commune de VINASSAN.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

CEREMONIE DES VCEUX – SAMEDI 11 JANVIER 2020

Monsieur le Maire précise que es invitations ont été envoyées semaine 50.

La cérémonie sera organisée de façon identique à 2019. Les musiciens de l'école de musique interviendront en amont de la cérémonie, sur le temps d'accueil de la population et des invités. De jeunes sportifs seront également mis à l'honneur.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre du dossier signalétique, Monsieur LORIC Roland interroge et souhaite savoir quand le dossier sera finalisé et à quelle date seront posés les panneaux en campagne. Monsieur le Maire précise que les devis et dossiers sont avec Monsieur ADRIAN Daniel et qu'en son absence, il n'est pas en mesure de répondre précisément.

DATES A RETENIR

Monsieur le Maire rappelle les dates prochains conseils municipaux :

- ✓ Mercredi 5 février 19h00 – CONSEIL MUNICIPAL
 - Vote des comptes administratifs
 - 20H00 - Intervention Jean-Michel SCHMIDT

- ✓ Mardi 3 mars – 19h30 – CONSEIL MUNICIPAL
 - Vote du budget prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle également que les dimanche 15 mars et dimanche 22 mars se dérouleront les élections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.